



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 15/07/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, BRANDELET Christine, SENSALÉ Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. CAVALLARO Michaël donne pouvoir à Mme FONTAINE Jennifer, TAUROZZA Emilia donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

Secrétaire de séance :

OBJET Approbation de la convention de servitudes pour les ouvrages aériens (C06) sur une parcelle publique – Parcelle cadastrée section ZD n° 176 rue Taffin à passer avec ENEDIS

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée les travaux en cours dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Résidence du Collège.

Dans ce cadre, ENEDIS doit installer un support et 3 ancrages pour des conducteurs aériens d'électricité (ligne électrique aérienne d'une longueur de 30 mètres). La société doit donc utiliser la parcelle cadastrée section ZD n° 176 située près de la rue Taffin, propriété de la Commune

Il convient donc de mettre à disposition cette emprise foncière, de mettre en place une servitude et de fixer les obligations de chacun par une convention. Cette convention engendre une indemnité forfaitaire, unique et définitive de 125,00 € versée par ENEDIS lors de la signature de l'acte notarié.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le projet de convention rédigé par ENEDIS,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la convention de servitudes pour les ouvrages aériens sur la parcelle cadastrée section ZD n° 176 rue Taffin en vue d'y installer un support et 3 ancrages pour des conducteurs aériens d'électricité (ligne électrique aérienne d'une longueur de 30 mètres)

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël (pouvoir remis à Mme FONTAINE Jennifer), DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



MERCIER Catherine

Le Secrétaire de séance,


GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 06/10/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260929-15_07_2026-DE

Date d'affichage : 07/10/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine